

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 décembre 2018

° ° °

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François MOURRA, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, D.Mareigner, H. Fournaise, E. Griffon, G.Novak,

Etaient excusés : J. Daemers, C. Gérard, F. Servagnat

Monsieur Eloi Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

TRANSFERT DE PROPRIETE (compétence eau)

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la Commune de Vandeuil est membre de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Conformément à l'article L 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales le transfert du domaine public des communes nécessaire aux compétences du GRAND REIMS définies par ses statuts, et des droits et obligations attachés, doit être réalisé en pleine propriété et par accord amiable. Ce transfert ne donne lieu à aucune indemnité.

De plus aux termes de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques les collectivités peuvent céder entre elles des biens issus du domaine public à condition qu'ils gardent leur affectation et soient destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert.

La liste des biens communaux transférables par la Commune de Vandeuil est la suivante :

- Parcelle AC 186 (717 m²), concernant le réservoir
- Parcelle AC 153 (1 970 m²), concernant la bêche.

L'acte de transfert prévoira en outre que les biens désaffectés de leur usage par le GRAND REIMS seront proposés en priorité à la Commune.

La présente délibération a donc pour objet :

- De donner un avis favorable au transfert en pleine propriété par la Commune de Vandeuil à la CUGR de ses biens communaux dont la liste est annexée à la présente délibération, ce transfert ne donnant lieu à la perception d'aucune indemnité.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte ou pièce nécessaires à ce transfert.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

Le Maire indique que le contrat antérieur avec la Joncquière (Centre de Jonchery sur Vesle) se termine en fin d'année.

L'entreprise a fourni un devis pour l'année 2019, qui s'élève à 3 155 € TTC pour une prestation identique.

Après discussion, le conseil donne son accord à cette proposition et charge le Maire à mener à bien ce contrat.

PLAN DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE A VANDEUIL

La Région Grand Est a adressé le calendrier de déploiement de la fibre optique par un délégataire, la Société Losange, pour l'ensemble des communes du Grand Reims, à partir d'août 2019. La Société Losange a mandaté l'entreprise PROEF pour réaliser les études préliminaires qui vont débiter en fin d'année 2018. Ces études consistent dans un premier temps à répertorier les constructions à raccorder (comptage des boîtes à lettres) pour relever les modes de desserte à envisager.

Un courrier de la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims indique une date de réalisation en août 2022 /février 2023.

ARRETE DU PREFET ET AVANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT

Le Maire indique que, comme prévu, le Préfet a pris un arrêté d'utilité publique pour la maison en l'état d'abandon. Cet arrêté a été publié au bulletin des actes administratifs. Comme convenu lors de la dernière réunion de conseil, au cours de laquelle les coûts ont été estimés, le Maire indique qu'il a entamé les démarches nécessaires pour la recherche de financements du projet d'aménagement de l'aire de jeux et de loisirs en extension de la place du village.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation en conseil. Le Maire rappelle que le coût estimatif est de 544 000 € HT.

En effet, l'état d'avancement des différents financements possibles d'un tel projet est le suivant:

- la dotation d'équipement des territoires ruraux. Un rendez-vous a eu lieu avec la Sous-Préfecture et un dossier sera déposé prochainement.
- une subvention régionale. Le dossier est en instruction auprès de la Région Grand Est.
- Une éventuelle subvention du conseil général. Un contact sera pris prochainement.
- le fonds d'investissement institué par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Le financement d'environ 60 000 € est envisagé.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à demander les subventions aux différents partenaires intéressés et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

TRAVAUX ALK

Le Maire indique que les travaux entrepris par les laboratoires ALK pour poser une canalisation de rejet des eaux pluviales dans la Vesle sont en cours. Trois arrêtés municipaux ont déjà été pris à Vandeuil pour faciliter l'accès du chantier. ALK a associé étroitement la commune à ce chantier.

AVANCEMENT DU PLU

La procédure d'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme a été reprise par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Le Maire informe le conseil que l'Etat, par l'intermédiaire de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est, a pris la décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vandeuil, en révision.

Ainsi, la procédure se poursuivra-t-elle plus rapidement.

VŒUX 2019

La Maire indique que la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le samedi 29 décembre 2018, à 11H, à la salle communale. Tous les habitants du village seront invités

DECISION MODIFICATIVE DE COMPENSATION CUGR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des postes suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
014 / 739211	Attribution de compensation	800,00
Total		800,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	800,00
Total		800,00